



BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 06 JUILLET 2026 – 18h00

Délibération n° b_20260706_mob_018

**Avenant n° 01 au marché de travaux de la passerelle route des Vignes – Viarhônga Sud Leman
(marché n° 2024-33)**

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le **Bureau communautaire**, dûment convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 25

présents : 21

procuration : 1

votants : 22

PRESENTS : H. ANSELME, F. BENOIT, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, S. LUCAS, A. MAGNIN, C. MERLOT, M. MERMIN, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, A. RIESEN, E. ROSAY, C. VINCENT

REPRESENTE : M. GENOUD par C. VINCENT

EXCUSES : J. LAVOREL, D. ZAMOFING

ABSENT : Y. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Le Bureau communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Claeys, Conseiller délégué,

Par délibération n° b_20241216_mob_52 du 16 décembre 2024, le Bureau communautaire a attribué le marché de travaux de la passerelle route des Vignes – Viarhônga Sud Lemane (marché n° 2024-33) à l'entreprise LOCATELLI sise 347 rue de la Jacquère – ZA Plan Cumin – Les marches – aux Portes de Savoie (73800), pour un montant initial s'élevant à 124 022,50 € H.T. soit 148 827,00 € T.T.C.

Certaines adaptations se sont révélées nécessaires en cours de réalisation des travaux, et qu'il convient de prendre en compte par voie d'avenant, comme suit :

Titulaire	Désignation des prestations ordonnées – prix nouveaux	Montant des travaux (H.T.)	Montant total (H.T.)
LOCATELLI	Travaux sous ligne haute tension	+ 9 909,50 €	+ 56 681, 33 €
	Réalisation Longrine Béton renforcement du pont existant	+ 8 597,32 €	
	Travaux supplémentaires : bordures chasse roue, réfection d'enrobés, potelet raccordement	+ 13 013,70 €	
	Adaptation de la structure et des fondations à la position réelle des infrastructures existantes	+ 25 160,81 €	

Le nouveau montant du marché s'élève à 180 703,83 € H.T. soit 216 844,60 € T.T.C. soit une augmentation de 45,7 %.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 2024-33.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 1 : mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire ;

Vu la délibération n° b_20241216_mob_52 du Bureau communautaire du 16 décembre 2024 portant attribution du marché de travaux de la passerelle de la Viarhônga située route des Vignes à Saint-Julien-en-Genevois (marché n° 2024-33) ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_015 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection des membres du Bureau communautaire : Vice-Présidents et autres Conseillers communautaires ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants des marchés ou accords-cadres, conduisant à une augmentation égale ou supérieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord-cadre ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 04 mai 2026 ;

Vu l'avenant n° 01 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve l'avenant n° 01 au marché de travaux de la passerelle route des Vignes – Viarhônga Sud Leman (marché n° 2024-33), conclu avec l'entreprise LOCATELLI, sise 347 rue de la Jacquère – ZA Plan Cumin – Les marches – Portes de Savoie (73800), et tel que figurant en annexe à la présente délibération.

L'avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs pour un montant de 56 681,33 € H.T. soit 68 017,60 € T.T.C., soit une augmentation de 45,7 %.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant mentionné à l'article 1 de la présente délibération, et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 22

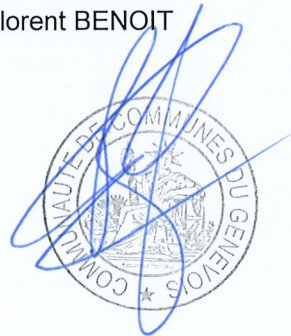
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 15/07/2026

- Publiée le 15/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Commune du Genevois
Service Commun de la commande publique
38 Georges de Mestral - Archamps Technopole
74 166 Saint-Julien-en-Genevois

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

LOCATELLI
347 Rue de la Jacquère
ZA Plan Cumin – Les marches
73800 PORTES DE SAVOIE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché 2024-33 _ Viarhônga Sud Lemman-Travaux de la passerelle route des Vignes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 05 février 2025

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 6 mois maximum

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 124 022,50 €
- Montant TTC : 148 827,00 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet : l'intégration au marché de prestations supplémentaires ou modificatives, valorisées par des prix forfaitaires nouveaux

N°	Désignation des prestation ordonnées – Prix nouveaux	Prix forfaitaires en HT
1	Travaux sous ligne Haute Tension	9 909,50 €
2	Réalisation Longrine Béton renforcement du pont existant	8 597,32 €
3	Travaux supplémentaires : bordures chasse roue, réfection d'enrobés, potelet raccordement	13 013,70 €
4	Adaptation de la structure et des fondations à la position réelle des infrastructures existantes	25 160, 81 €
Montant total des prix nouveaux		56 681,33 € HT
Montant total des prix nouveaux		68 017,60 € TTC

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant n°01 :

- Montant HT : 56 681,33 €
- Montant TTC : 68 017,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 45.7%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 180 703,83 €
- Montant TTC : 216 844,60 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cad

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le

Signature
Le Président, Florent BENOIT